



Pessac le 1^{er} septembre 2011

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Moulin de Noës
46 rue Laurenson 33600 PESSAC
✉ 17 avenue André Dangleade
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com

Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Maire de Pessac
MAIRIE DE PESSAC
Place de la 5^{ème} République
BP 40096
33604 PESSAC CEDEX

~~~~

Objet : *Charte relative à l'implantation des Antennes de Téléphonie Mobile sur Pessac*

Notre Réf. : FscqP-2011-023

~~~~

Monsieur le Maire,

La Ville de Pessac a signé le 3 juin 2004, dans les mêmes termes, une charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur notre commune, d'une part avec les opérateurs et, d'autre part, avec la Fédération des syndicats et comités de quartiers.

Notre attachement fondamental aux processus d'information, de concertation, de dialogue, de contrôle et d'évaluation mis en place par cette charte dont la Ville de Pessac est le pivot en liaison avec les quartiers et leur Fédération, est, une fois encore, justifié par les faits. L'application de la charte, en instaurant ainsi information, concertation, dialogue, contrôle et évaluation, en premier lieu avec les quartiers, puis avec la population, conditionne toujours la réalisation du meilleur degré d'acceptabilité possible de ces installations avec les riverains concernés. Comme dans d'autres domaines, le passage en force est de nature à générer des situations de malentendus, de blocage et, au final, de rejet. Les exemples récents fournis par le quartier des Echoppes – Le Vallon sont probants à cet égard.

Je vous remercie de faire vivre cette charte dans sa plénitude, notamment avec le groupe de suivi.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1 ex. (fdATMmair2011)

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666